

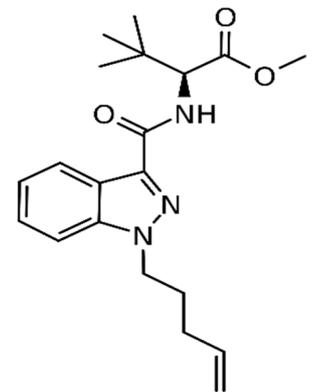
Circulation d'herbe de cannabis adultérée avec des cannabinoïdes de synthèse

Depuis l'été 2019, plusieurs pays européens ont observé la circulation de résine et d'herbe de cannabis très faiblement dosées en Δ -9-tétrahydrocannabinol (THC), avec ou non du cannabidiol (CBD), adultérées avec des cannabinoïdes de synthèse (Autriche, Suisse)¹. Ces produits sont vendus de façon trompeuse comme du simple cannabis. En France, ce phénomène a été rapporté par plusieurs associations (en Provence-Alpes-Côte d'Azur et Bourgogne-Franche-Comté), sans qu'il y ait eu des analyses sur le territoire français jusqu'à maintenant.

Ces herbes ou résines ont un aspect habituel. Il est difficile de les différencier des produits « classiques ». Les cannabinoïdes de synthèse sont pulvérisés sur le support végétal, ils agissent sur les mêmes récepteurs que le THC ou le CBD, mais leur origine artificielle les rend plus puissants, pour des doses très inférieures et difficiles à maîtriser.

Au cours du mois de septembre 2020, trois collectes d'herbe de cannabis réalisées avec le dispositif SINTES de l'OFDT (Système national d'identification des substances et des toxiques), dans les deux régions précédemment citées ainsi qu'en région Auvergne-Rhône-Alpes, permettent de confirmer l'existence d'un tel mélange sur le territoire français. Leur contexte d'obtention est insuffisamment documenté à l'heure actuelle pour caractériser leurs circuits d'approvisionnement (achat initial en ligne, filières établies sur le marché du cannabis) et la réalité de sa diffusion en France.

Il apparaît, en revanche, que le cannabinoïde de synthèse identifié est bien le même pour ces trois collectes : le MDMB-4en-PINACA est un dérivé du 5F-ADB, placé sur la liste II de la convention sur les substances psychotropes de 1971 en mars 2018 sur avis de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ce dérivé est actuellement en cours d'évaluation aux niveaux mondial (par l'OMS) et européen (par l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies - EMCDDA). Il avait jusqu'à présent principalement été observé à La Réunion et à Mayotte, parmi ceux utilisés pour la fabrication du produit connu sous le nom de « chimique »².



MDMB-4en-PINACA

Informations clefs	
<i>Forme</i>	Herbe de cannabis altérée : herbe classique, sur laquelle a été pulvérisée une poudre contenant un cannabinoïde de synthèse
<i>Dosage</i>	Pour des quantités identiques à celles habituellement consommées, des effets plus forts et différents de ceux du cannabis apparaissent
<i>Effet</i>	<p>Beaucoup plus intense que l'herbe habituelle pour la même quantité</p> <p>Si on dépasse une certaine dose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vertige - Malaise - Vomissements <p>En cas d'expérience de ce type d'effets, il convient de contacter le coordinateur régional SINTES qui saura vous renseigner : https://www.ofdt.fr/files/7315/3026/4549/Cartes_sites_SINTES_2018_V3.jpg</p>

¹ Autriche : <https://www.saferparty.ch/warnungen.html?year=2020>

Suisse : <http://nuit-blanche.ch/warning/nuitblanche.html>

² La consommation de « chimique » est une pratique apparue à Mayotte en 2012. Il s'agit de fumer des cigarettes remplies avec du tabac (éventuellement de l'herbe de cannabis) imprégné d'un (voire plusieurs) cannabinoïde(s) de synthèse et dilué dans de l'alcool. Voir Cadet-Taïrou A., Gandilhon M., « L'offre, l'usage et l'impact des consommations de « chimique » à Mayotte : une étude qualitative ». OFDT, 80 p., mai 2018.

Au regard des seules informations disponibles à ce jour, l'annonce de la circulation de ces produits doit demeurer circonscrite. En effet, cette notification intervient dans un contexte dans lequel les teneurs en THC de l'herbe et de la résine saisies augmentent graduellement (de 5 % à 25 % pour la résine et de 5 % à 11% pour l'herbe entre 2000 et 2019).

Il n'existe actuellement pas d'éléments permettant d'évaluer la proportion de produits de ce type circulant en France. Par ailleurs, il faut différencier ce phénomène de la survenue d'effets inattendus / indésirables découlant de la consommation de cannabis à forte teneur, dont la présence s'accroît depuis plusieurs années. Dans cette situation, seule l'analyse de la composition des produits consommés peut en déterminer la nature.

Propriétés pharmacologiques / Mode d'action du MDMB-4en-PINACA et des Cannabinoïdes de synthèse en général

Les cannabinoïdes de synthèse (CS) sont apparus au début des années 2000. Issues de synthèses en laboratoire, ces molécules ont d'abord été commercialisées sous des formes pulvérisées sur des débris végétaux, comme des produits d'apparence naturelle appelés « *spice* » ou « *herbal incense* ». Depuis, l'offre s'est modifiée en évoluant avec les modes de consommations des usagers. Certains usagers « experts »³ consomment ces produits sous formes de poudre mais leur manipulation est délicate, en raison de la puissance de ces molécules dont les effets se manifestent pour des dosages au milligramme. Les CS ont des puissances différentes, suscitant des effets indésirables très variés, les plus rapportés sont l'agitation, des nausées, l'augmentation du rythme cardiaque, tandis que les plus graves (tels qu'un accident vasculaire cérébral, des convulsions, une crise cardiaque, une destruction du tissu musculaire, une atteinte rénale) semblent rares⁴.

Le MDMB-4en-PINACA agit sur le récepteur CB1 dont il est un agoniste puissant. Il existe peu d'informations disponibles à ce jour concernant ses mécanismes d'absorption et de distribution. L'absence d'études toxicologiques à propos de cette molécule ne permet pas d'établir les doses à partir desquelles celle-ci serait toxique.

Le MDMB-4en-PINACA provoque une euphorie semblable aux effets du cannabis pour des doses largement inférieures lorsque celles-ci peuvent être maîtrisées. La consommation d'une forte dose peut entraîner des effets dissociatifs et provoquer agitation, confusion ou perte de mémoire.

Lorsque ces produits sont consommés de façon non intentionnelle (« *blends* » de CS pulvérisés sur des résidus végétaux, e-liquide présenté comme « CBD » ou herbe adultérée), l'utilisateur risque de mal réagir. Ces expériences inattendues favorisent l'apparition d'effets indésirables physiques et psychologiques (« *bad trips* »).

Ceux-ci peuvent varier selon la dose absorbée par l'utilisateur :

Vertige ; Malaise ; Vomissements ; Asthénie ; Douleurs musculaires et/ou tremblements légers ; Perte de conscience...

Nota Bene

Les cannabinoïdes de synthèse sont une catégorie de NPS agissant sur les mêmes récepteurs que le THC, CBD ou encore cannabinoïde (CBN).

Ils existent sur le marché physique ou en ligne (web de surface) sous plusieurs formes : poudre, e-liquide, « *blends* » (pulvérisés sur des résidus végétaux) ou « chimique » (pulvérisés sur du tabac)

La consommation des CS est principalement observée chez des usagers « experts ».

Ces produits, utilisés seuls, à des dosages précis ne représentent pas les mêmes risques que s'ils sont consommés en association à un autre produit (ici le cannabis) à l'insu de l'utilisateur qui risque d'être surpris par des effets inattendus voire indésirables.

Contact : Victor Detrez, coordinateur national SINTES - sintes@ofdt.fr

³ Usager habitué à un certain type de consommation de produit, maîtrisant les méthodes de préparation et de consommation de celui-ci.

⁴ <https://www.emcdda.europa.eu/topics/pods/synthetic-cannabinoids>